

Regards sur Anjou

Projet pilote

Des vignettes de stationnement dans deux secteurs de l'arrondissement



Les citoyens qui habitent à proximité de la zone commerciale du boulevard Métropolitain et ceux établis près du métro Radisson éprouvent des difficultés à se garer dans leur rue en raison de l'achalandage causé par les clients des commerces ou les usagers du métro. Pour remédier à la situation, un règlement en vue d'implanter un projet pilote comprenant des zones de stationnement sur rue réservé aux résidents de deux secteurs d'habitation a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} septembre dernier.

Dès octobre, des rues ou tronçons de rues seront réservés aux détenteurs d'un permis de stationnement (vignette collée sur la vitre arrière). La réalisation de ce projet sur une base permanente sera réévalué à la fin du projet pilote dans un an.

SECTEURS CONCERNÉS

Les rues touchées :

- à proximité de la zone commerciale du boulevard Métropolitain, ce sont les avenues **du Ronceray, Bodinier** et de **La Roche-sur-Yon** (entre les avenues de Talcy et de Bourgneuf) ainsi que les **places de Chambon, de Seully et de Blain**;
- à proximité du métro Radisson, ce sont les avenues **de l'Authion, des Closeries** et la **place des Groseilliers**.

Aucun autre secteur de l'arrondissement ne sera concerné par ce projet pilote instauré afin d'améliorer la qualité de vie des résidents de ces secteurs.

MODALITÉS D'OBTENTION D'UNE VIGNETTE

Les vignettes seront disponibles au bureau Accès Anjou, sur présentation d'un certificat d'immatriculation et d'une preuve de résidence (permis de conduire, contrat d'assurance, facture de services publics, etc.).

Un résident ne peut se procurer qu'une seule vignette. Il n'y aura aucune limite quant au nombre de vignettes émises par adresse pour chaque requérant additionnel, avec preuves à l'appui. Pour l'obtention de la vignette, le demandeur doit prouver être le propriétaire ou l'utilisateur principal d'un autre véhicule.

Les intervenants travaillant pour un établissement de santé offrant des services de soutien à domicile pourront aussi se procurer une vignette.

Les vignettes seront valides jusqu'au 30 septembre 2016.

TARIFICATION ANNUELLE

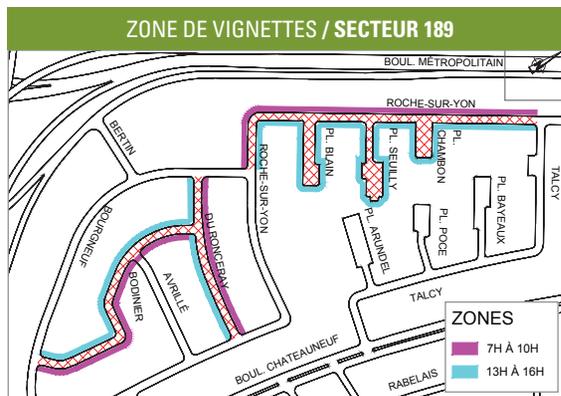
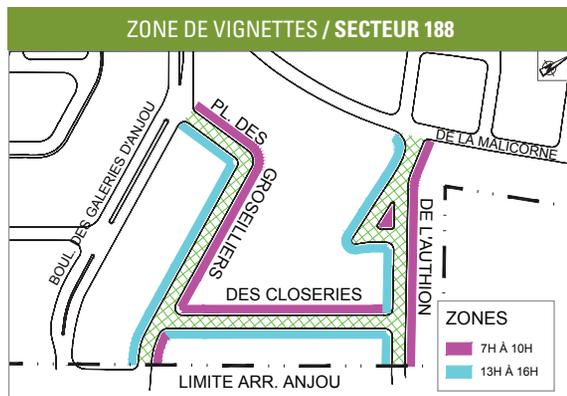
Première vignette :
10 \$ et 5 \$ après le 31 mars 2016.

Vignette supplémentaire :
20 \$ et 10 \$ après le 31 mars 2016.



Seuls les véhicules sur lesquels une vignette est apposée seront autorisés à stationner les heures et les jours indiqués sur les panneaux de rue. Les propriétaires des autres véhicules s'exposeront à une amende.

Renseignements : 311



Message de Luis Miranda



La dotation de la ville centre : injuste et inéquitable

Nous sommes à la veille de présenter notre proposition budgétaire 2016 aux membres du conseil d'arrondissement. Cet exercice s'avère toujours plus laborieux puisque la ville centre nous attribue une dotation budgétaire augmentée de 1 %, comparativement à l'exercice budgétaire précédent, alors que les coûts d'indexation, eux, s'élèvent à plus de 2 %. Un fait récurrent d'année en année qui accentue donc le manque à gagner et qui a de quoi nous indigner quand on pense que les Angevins versent près de 108 M\$ en taxes et qu'une somme de 22 M\$ seulement est réattribuée à l'arrondissement pour gérer ses opérations! La redistribution déterminée par la ville centre fait en sorte que nous, Angevins, finançons les activités et les services d'autres arrondissements.

Mentionnons qu'en 2014, parmi les 19 arrondissements, Anjou se trouvait au 10^e rang quant aux revenus générés, alors que l'on nous réservait la 17^e enveloppe budgétaire en importance. Depuis 2007, nous sommes contraints d'imposer une taxe locale à nos citoyens pour pallier cette insuffisance budgétaire majeure. L'injustice est flagrante et l'iniquité nous insurge! Depuis la fusion municipale, nous avons connu plusieurs années déficitaires, alors que nous jouissions auparavant d'une prospérité qui se traduisait en surplus budgétaire ou en gel de taxes.

Heureusement, en 2014, les faibles précipitations ont mené à une diminution des coûts de déneigement, ce qui nous a permis de dégager un surplus qui sera utile lors de prochains hivers blancs. Cet excédent servira aussi à équilibrer notre budget 2015 et devra être considéré pour 2016.

Mais ce surplus s'épuise et nous devons redoubler d'efforts pour trouver d'autres moyens efficaces d'équilibrer le budget sans toucher à la qualité des services offerts aux citoyens. Dès que le budget 2016 sera approuvé, je mandaterai toutes les commissions qui parrainent les différents services pour analyser à nouveau leurs activités, leurs dépenses, afin de trouver des solutions à cet enjeu financier auquel nous faisons face année après année. Enfin, notre arrondissement se demande si Anjou obtiendra un jour une dotation qui réponde à ses besoins.

Pour terminer, je vous rappelle que je suis toujours disponible pour échanger avec vous et que vous pouvez me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique
Octane Stratégies

Impression
Deschamps Impression

Tirage
21 100 exemplaires

Distribution
Société canadienne des postes (Médiaposte)

Site Web
ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal
2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Copyright 2015 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de *Regards sur Anjou* est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de l'arrondissement d'Anjou
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9
Ouverte du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30
anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation
514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social
514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou
7800, boulevard Métropolitain Est
514 493-8222

Urgence
911

Police
Poste de quartier 46
514 280-0146
Appels non urgents
514 280-2222

Travaux publics
(bris d'aqueduc et d'égout)
514 493-5130

Rapport sur la situation financière

Présenté le 1^{er} septembre à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Tel que le prévoit la *Charte de la Ville de Montréal*, je dépose le rapport annuel sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice 2014. Vous y trouverez également les projections financières de l'année 2015. Je conclurai en faisant état de nos orientations pour la planification budgétaire 2016 du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations.

Résultats financiers de l'exercice 2014

En 2014, l'arrondissement a reçu de la ville centre une dotation budgétaire de 23 498 000 \$ pour son budget de dépenses. Pour réaliser nos opérations et maintenir la qualité des services offerts à nos citoyens, nos besoins se chiffraient à 30 467 600 \$. Pour atteindre ce montant, d'autres sources de financement furent nécessaires. En dépit d'une planification au volet des revenus de l'ordre de 1 352 000 \$, un écart persistait. Nous avons été contraints d'imposer une taxe locale afin d'atteindre cet objectif.

L'année s'est terminée avec des dépenses totalisant 28 282 800 \$ et des revenus de 2 079 300 \$. Il s'agit d'un écart favorable de 3 187 400 \$. Pour l'exercice 2014, nous constatons que tous les arrondissements dégagent un surplus significatif, surplus attribuable à des précipitations de neige beaucoup plus faibles que prévues.

Résultats du programme triennal d'immobilisations de l'exercice 2014

En 2014, la ville centre nous a alloué une enveloppe de 5 148 000 \$ pour réaliser des projets d'immobilisations. Dans les faits, l'arrondissement a investi 3 662 800 \$. Parmi les projets réalisés, notons :

- La réfection de la toiture, le changement du système de climatisation, la rénovation du stationnement et l'aménagement paysager du Centre communautaire d'Anjou;
- L'aménagement du terrain synthétique de soccer du parc Goncourt;
- Divers travaux de réfection routière, de circulation, de voirie;
- L'achat de véhicules.

Certains projets furent reportés en 2015. Il s'agit, entre autres, de :

- La revitalisation de la place Chaumont;
- La rénovation de l'aréna Chaumont;
- Le remplacement du système de climatisation du Centre Roger-Rousseau;
- Le remplacement des fenêtres de la bibliothèque Jean-Corbeil.

Situation financière 2015

En 2015, le conseil d'arrondissement a adopté un budget total de 31 134 000 \$ constitué des transferts de la ville centre au montant de 23 329 700 \$, de revenus autonomes de 1 565 000 \$. Pour financer l'écart entre les montants alloués par la ville centre et nos besoins, un montant de 300 000 \$ provenant de l'affectation de surplus fut requis, jumelé à l'imposition d'une taxe locale. À ce jour, notre objectif est de terminer l'exercice 2015 sans dépense excédentaire au budget voté.

Programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017

L'enveloppe du programme triennal d'immobilisations en 2015 pour l'arrondissement d'Anjou est de 6 178 000 \$. Les projets prioritaires concernent :

- les travaux de rénovation de l'aréna Chaumont;
- le remplacement de la fenestration de la bibliothèque Jean-Corbeil;
- la réfection routière ainsi que celle des trottoirs;
- l'acquisition d'une nouvelle scène mobile;
- la revitalisation de la place Chaumont.

Nous renouvellerons, par ailleurs, quelques véhicules spécialisés tels qu'un autobus, un balai de rue, etc.

Orientations 2016

L'enveloppe budgétaire 2016 octroyée par la ville centre est indexée de 1 %. Cette légère indexation est nettement insuffisante pour nous permettre de faire face aux augmentations du coût des contrats, de l'indexation des dépenses pour la rémunération, les biens et services. Cette situation constitue un défi pour dresser encore une fois un scénario budgétaire 2016 permettant d'offrir aux Angevins les services auxquels ils ont droit, dans le respect de leur capacité de payer.

Programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018

La nouvelle enveloppe budgétaire pour ce programme prévoit des investissements totaux de 16 989 000 \$ pour les trois années dont 5 663 000 \$ pour l'année 2016. La répartition de ces dépenses d'investissement a été rendue publique lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2015.

Je vous remercie.

Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville de Montréal

Vos élus, toujours disponibles

Séances ordinaires du conseil d'arrondissement

Prochaines séances ordinaires les **mardis 6 octobre** et **3 novembre**, à 19 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8004.



Gilles Beaudry
Conseiller d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019



Andrée Hénault
Conseiller de ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de ville
514 493-8010



Paul-Yvon Perron
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017



Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Bureau du citoyen

Rencontres sans rendez-vous
de 9 h à midi à la mairie
d'arrondissement pour
discuter de tout sujet relatif
à la vie municipale et faire
vos demandes ou
vos commentaires.



Andrée Hénault
10 octobre

Gilles Beaudry
24 octobre

C hangement d'heure

Le moment idéal pour changer la pile



Le dimanche 1^{er} novembre, nous reculerons montres et horloges de 1 heure. Profitez-en pour remplacer les piles de vos avertisseurs de fumée et pour vérifier leur fonctionnement en actionnant le bouton d'essai afin d'entendre le signal sonore. Si ce dernier ne retentit pas, il est peut-être temps de vous procurer un nouvel appareil (vérifiez la date de péremption sur le boîtier). En vertu de la réglementation en vigueur, il est obligatoire d'avoir, au minimum, un avertisseur de fumée fonctionnel par étage.

Renseignements : ville.montreal.qc.ca/sim.

A ppareil de chauffage au bois

Déclaration obligatoire de tous les appareils

Nous rappelons aux propriétaires d'un appareil de chauffage au bois qu'un nouveau règlement les oblige à le déclarer à la Ville de Montréal avant le 22 décembre 2015. Un formulaire à cet effet est accessible en ligne à ville.montreal.qc.ca/chauffageaubois.

On entend par appareil à combustible solide : les poêles, les fournaies, les chaudières, les foyers encastrés ou préfabriqués qui sont conçus pour brûler les bûches de bois ou toute autre matière solide comme les bûches écologiques, les granules ou le charbon. Les foyers au gaz et les foyers électriques ne sont pas des appareils à combustible solide.

Renseignements : 514 280-4326.



Tiges de protection des aménagement paysagers

La mise en place de tiges de protection des aménagements paysagers le long du trottoir public est autorisée du 1^{er} novembre au 15 avril si les normes suivantes sont respectées :

- Les tiges métalliques sont interdites. Seules sont autorisées les tiges en bois dont les dimensions n'excèdent pas 2,5 cm sur 5 cm et les tiges en fibre de verre de fabrication industrielle telle que Vision Plus de 1/4 po sur 48 po ou un modèle équivalent;
- Leur hauteur minimale doit être de 1,20 m et leur hauteur maximale, de 2 m;
- La distance minimale entre les tiges est de 2 m.

Renseignements : 514 493-5115.

Votre entrepreneur a-t-il son permis?

Conformément au règlement de l'arrondissement, les entrepreneurs qui déneigent les entrées, les allées et les aires de stationnement des terrains privés doivent détenir un permis délivré par l'arrondissement pour l'année courante. C'est au propriétaire de s'assurer que l'entrepreneur qu'il emploie à cette fin détient un tel permis.

Le coût du permis pour l'entrepreneur est de 100 \$ pour le premier véhicule à moteur et de 25 \$ pour tout véhicule supplémentaire enregistré au même nom. Ce montant est valable pour tous les contrats obtenus sur le territoire angevin. Ce permis est valide du

1^{er} novembre d'une année au 31 octobre de l'année suivante et ne peut être cédé à un autre. On peut se le procurer au bureau Accès Anjou, situé au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

De plus, l'entrepreneur doit poser au moins un poteau délimitant l'aire où il effectuera l'enlèvement de la neige. Ce poteau doit indiquer de façon claire et lisible le numéro du permis de l'arrondissement ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement.

Renseignements : 311.

Action de grâces

Les bureaux administratifs de l'arrondissement, les bibliothèques Jean-Corbeil et du Haut-Anjou, le Centre communautaire d'Anjou, le Centre Roger-Rousseau seront fermés le lundi 12 octobre. En revanche, le complexe sportif de l'École secondaire d'Anjou et l'aréna Chénier resteront ouverts ce jour-là.

Réglementation

Abris d'auto temporaires

Lors de la précédente saison hivernale, nous avons constaté sur le territoire l'installation de nombreux abris d'auto temporaires solidifiés à l'aide de matériaux inadaptés et souvent peu esthétiques. Nous sommes conscients que la population installe ces matériaux afin de solidifier l'abri de façon à assurer la sécurité des usagers. Nous vous recommandons d'abord de procéder régulièrement à l'enlèvement de la neige sur l'abri. Il est également possible de renforcer votre abri par le biais de matériaux plus adaptés.

Nous vous rappelons que les abris d'auto temporaires sont autorisés à partir du 1^{er} novembre. Toutefois, les structures métalliques peuvent être installées dès le 15 octobre.

Voici les normes d'installation à respecter :

- Ces abris doivent être situés à au moins 1 m du trottoir ou, en l'absence de trottoir, à au moins 1,50 m de la bordure de la chaussée;
- Cette distance peut être réduite à 30 cm si l'abri est muni, de chaque côté, d'une fenêtre constituée d'un matériau transparent d'une superficie minimale 0,4 m².
- Dans ces cas, les fenêtres doivent se trouver à moins de 2,50 m du trottoir ou de la bordure;
- Ces abris doivent être constitués d'une structure métallique tubulaire de fabrication industrielle, recouverte d'un matériau translucide ou transparent de couleur blanche, non rigide (les autres matériaux comme le bois ou le tissu ne sont donc pas acceptés).

Deux exemples non acceptables



Renseignements : 514 493-5115.



Journée portes ouvertes

Le 12 septembre dernier, plus d'un millier de citoyennes et citoyens d'Anjou ont bravé les intempéries pour profiter des animations extérieures offertes dans le cadre de la Journée portes ouvertes. Certains ont priorisé les activités qui se déroulaient à la mairie d'arrondissement et à la bibliothèque. Ils ont pu s'entretenir avec les élus, le personnel de l'arrondissement et leurs partenaires associatifs. Quelques photos rendent compte de cet événement prisé par la population.



Les Jeux de la rue 2015

Une participation record de jeunes angevins



Des élus de l'arrondissement d'Anjou, M^{me} Andrée Hénauld, M. Gilles Beaudry et M. Paul-Yvon Perron, ont tenu à encourager les jeunes, tout comme les nombreux spectateurs présents lors des parties préliminaires, les 4 et 6 août.

Près de 300 jeunes de l'arrondissement de 12 à 24 ans ont participé les 4 et 6 août dernier aux compétitions préliminaires visant à sélectionner les équipes de soccer et de basketball qui ont représenté Anjou dans le cadre des Jeux de la rue 2015. Lors de la finale interarrondissement, le 12 août à Montréal-Nord, une équipe de jeunes angevins a remporté la médaille d'argent en basketball dans la catégorie des 12-14 ans.

L'arrondissement d'Anjou remercie le Service d'aide communautaire Anjou pour l'organisation des compétitions préliminaires, qui ont été réalisées avec le soutien de La Maison de jeunes le Chemin faisant, Opération surveillance Anjou, Alternative suspension (YMCA), Concertation Anjou, Le Carrefour jeunesse emploi Anjou-St-Justin et les cadets policiers du PDQ 46. Grâce à vous, des jeunes issus de tous les horizons ont pu prendre part à des compétitions sportives amicales dans le cadre des Jeux de la rue.

Félicitations à l'équipe gagnante et bravo à tous les participants qui ont fièrement représenté Anjou.



Membres de l'équipe gagnante dans la catégorie basketball des 12-14 ans. De gauche à droite : Laurence Bolduc, Dalia Karbiche, Faith Domlan, Lindel Joseph, Maika Barthelemy, Florence Gosselin, et l'animateur Jeffrey St-Cyr. Leur coéquipière Shana Gertilus n'apparaît pas sur la photo.

Rappels

Déchetage de documents personnels



L'opération déchetage se tiendra le samedi 3 octobre, de 9 h à 14 h, dans le stationnement de la mairie d'arrondissement, 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. Aucuns frais. Preuve de résidence exigée.

Renseignements : 311.

Programme de plantation d'arbres

Vous avez jusqu'au 9 octobre pour réserver, par téléphone au 514 493-8086, un arbre dans le cadre de la campagne *Un arbre pour mon quartier*. Le paiement devra être effectué à l'édifice du 7171, rue Bombardier (2^e étage) dans les cinq jours ouvrables suivant la commande. Les cartes de débit et de crédit ainsi que les espèces sont acceptées. Toute commande non payée après ce délai sera annulée.

La distribution des arbres aura lieu le samedi 17 octobre, entre 8 h et 14 h, dans le stationnement de la mairie d'arrondissement. Veuillez apporter votre reçu comme preuve d'achat. Un sac de compost sera également gracieusement remis aux citoyens.



Contrôle animalier

Journée montréalaise de micropuçage

Sous la supervision de la docteure Suzanne Lecomte, m.v., une vaste opération de pose d'une micropuce sur les animaux domestiques se déroulera le **dimanche 25 octobre**. Cette micropuce accompagnera l'animal toute sa vie et permettra à son propriétaire de le retrouver si celui-ci a perdu sa médaille (licence). Rappelons que cette dernière est maintenant obligatoire pour les chiens et les chats.



Ce jour-là, les propriétaires profiteront d'un tarif préférentiel de 20 \$ pour faire micropuçer leur animal.

Comme le nombre de places est limité, l'inscription est requise à ville.montreal.qc.ca/animaux.

Renseignements : 311.

Collectes des matières résiduelles pour les habitations de 8 logements et moins

Des changements importants à venir

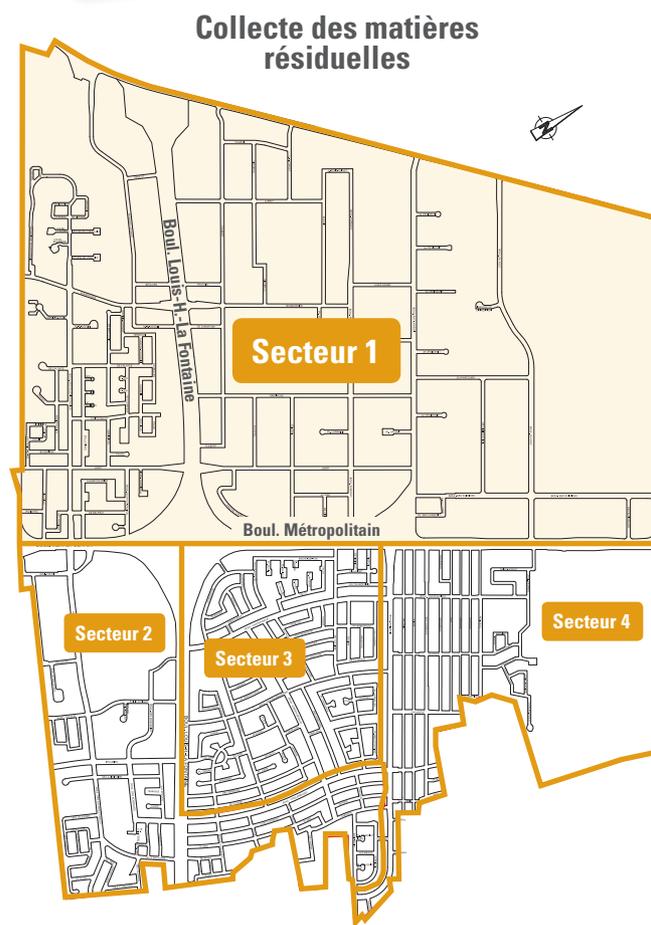


La Ville de Montréal, qui s'occupe dorénavant de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire montréalais, va progressivement remplacer, pour les habitations de 8 logements et moins, l'une des deux collectes d'ordures ménagères par semaine par une collecte des résidus alimentaires (matières compostables). Son objectif est d'avoir effectué ce changement dans tous les arrondissements d'ici le 1^{er} mai 2019. À Anjou, le territoire sera divisé en quatre secteurs et cette substitution s'étirera sur quatre ans.

Dans le **Haut-Anjou, secteur 1**, le changement sera effectif **dès le 1^{er} mai 2016**. Ainsi, une collecte de déchets domestiques sur deux par semaine sera supprimée et la **collecte de résidus alimentaires** sera implantée. L'implantation dans les trois autres secteurs se fera progressivement en mai 2017, 2018 ou 2019. Une fois la collecte des résidus alimentaires offerte dans votre rue, vous devrez vous départir de ces matières par le biais de cette collecte. Celles-ci ne devront donc plus être déposées dans les sacs à ordures.

Dès janvier, un changement des jours de collecte des ordures ménagères est prévu pour certains secteurs. Pour les autres types de collectes, soit les matières recyclables, les résidus verts et les arbres de Noël, les encombrants ou encore les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), peu ou pas de changements sont à prévoir à court terme. Évidemment, nous vous tiendrons informés de toute modification en temps et lieu.

Nous vous invitons fortement à lire les prochains articles sur le sujet dans les prochains numéros de ce bulletin pour obtenir plus de détails sur les changements qui seront apportés dès le 1^{er} mai 2016.



Autres collectes

Collecte de branches de feuillus (sur demande)

Les mercredis 7 et 21 octobre, entre 7 h et 19 h.

Les branches peuvent être ramassées dans un délai de 4 jours selon l'achalandage. Elles seront déchiquetées sur place. Pour vous en départir, communiquez avec le bureau Accès Anjou au plus tard le lundi précédant la date de la collecte au 311.



Collecte des résidus verts

Les mercredis 7 et 21 octobre

Une façon efficace de diminuer la quantité de matières enfouies. Déposez les contenants en bordure du trottoir (sans empiéter sur celui-ci) après 19 h la veille de la collecte ou avant 7 h le jour même.



Collecte itinérante des RDD et des TIC

Une collecte itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC) aura lieu le samedi 3 octobre, entre 9 h et 17 h, dans



le stationnement de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine. La collecte des TIC est réalisée en collaboration avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec).



Les résidus domestiques dangereux sont des produits d'usage domestique qui présentent un certain danger pour la santé ou l'environnement lorsqu'on les utilise, les entrepose ou les élimine inadéquatement. Il s'agit, entre autres, de restes de peinture, solvants, batteries, antigels, huiles à moteur, nettoyants, médicaments, piles, pesticides et engrais chimiques. À noter que le mercure (contenu notamment dans les ampoules fluocompactes) doit se trouver dans un contenant hermétique et scellé. Il doit aussi être recouvert d'eau pour éviter qu'il s'évapore.

Cette collecte itinérante est réservée aux particuliers. Les industries, les commerces et les institutions doivent faire appel à des entreprises privées spécialisées en récupération de déchets dangereux.

Si vous ne pouvez apporter vos RDD lors de cette collecte, vous pourrez aller les déposer à l'éco-centre de Rivière-des-Prairies, au 11400, rue Léopold-Christin, à l'arrière de la cour du service de la voirie, sise au 9255, boulevard Henri-Bourassa Est (entre les boulevards Rodolphe-Forget et Rivière-des-Prairies).

Renseignements : 311 ou ville.montreal.qc.ca/rdd.



Distribution gratuite les 11 et 12 octobre Compost

Riche en éléments nutritifs, le compost est idéal pour redonner de la vigueur à la pelouse, enrichir le sol des plates-bandes et des arbustes ou encore protéger les plantes vivaces contre les mauvaises herbes. De plus, c'est un moyen horticole efficace qui contribue à réduire l'enfouissement. Les Angevines et les Angevins pourront obtenir gratuitement du compost les samedi 10 et dimanche 11 octobre, de 8 h à 16 h, au Complexe environnemental de Saint-Michel situé au 2235, rue Michel-Jurdant. Les citoyens doivent apporter leur pelle et des contenants solides. Une preuve de résidence est exigée.



Bibliothèque Jean-Corbeil
7500, avenue Goncourt • 514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou
7070, rue Jarry Est • 514 493-8271



Racontez le livre à votre enfant en vous inspirant des images

Taxi-conteur – spectacle de conte



Bibliothèque Jean-Corbeil
Samedi 17 octobre, à 10 h 30
Pour toute la famille

Ama est une jeune fille d'une beauté inégalée sur Terre, sous terre, et dans les cieux... Une beauté cependant peu banale puisqu'Ama n'a pas de dents. À la recherche de celles-ci, elle rencontrera la tortue et sa carapace,

verra la naissance de l'étoile filante, assistera à la disparition de Kwéku-le tétu pour, enfin, épouser le prince charmant.

Conteur et véritable improvisateur maniant tant le verbe parlé que chanté ou scandé, avec une fougue décoiffante, Taxi-conteur s'adresse depuis longtemps aux petits et aux grands du monde entier.

Présenté lors du Festival interculturel du conte du Québec et de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec.

Brico-fêtes – Halloween



Bibliothèque Jean-Corbeil
Samedi 24 octobre, à 14 h
Pour les 7 à 12 ans

Les enfants sont invités à un bricolage spécial Halloween.

Contes effrayants



Bibliothèque Jean-Corbeil
Judi 29 octobre, à 18 h 30
Pour les 6 à 10 ans

Les jeunes sont invités à venir, déguisés, écouter des contes effrayants sur le thème de l'Halloween. Les participants ne doivent pas avoir « froid aux yeux ».

Les matinées des aînés



Bibliothèque Jean-Corbeil
Tous les mercredis, à 10 h

Les matinées, entre conférences et rencontres sociales, se poursuivent. Voilà les thèmes qui seront abordés au mois d'octobre :

- 7 octobre :** Je ne sais pas quoi lire !
Le club des Irrésistibles
- 14 octobre :** Les ressources numériques des bibliothèques de Montréal
- 21 octobre :** Jeux de société
- 28 octobre :** Faire du bénévolat à Anjou

Les Scientifines – Jeu d'adresse électrique

Bibliothèque Jean-Corbeil
Dimanche 25 octobre, à 13 h 30
Pour les 6 à 12 ans
Inscriptions obligatoires à compter du 1^{er} octobre



Faites vivre à vos jeunes une expérience inoubliable en leur permettant de jouer avec la science... tout en apprenant.

Théâtre interactif pour enfants Mes citrouilles grenouilles

Centre communautaire d'Anjou
Samedi 24 octobre, à 10 h
Pour les 2 à 7 ans



Laissez-passer gratuits disponibles 1 h avant le spectacle.

Confiture, épouvantail un peu tête en l'air, s'est levé très tôt ce matin. Aussi croit-il qu'il est encore endormi lorsqu'il se rend compte que les belles citrouilles du jardin se sont transformées en minuscules grenouilles sautillantes. Coco-Soleil, le fier coq de la ferme, apprendra à

Confiture que la grande responsable n'est nulle autre que la sorcière Farfelue. À l'aide d'une chanson magique Confiture volera jusqu'au pays mystérieux des sorcières. Réussira-t-il à convaincre la sorcière Farfelue d'inverser son tour de magie afin de retrouver ses citrouilles favorites pour la fête de l'Halloween?

Son et brioches



Concert de l'Ensemble Séfarade et Méditerranéen



Centre communautaire d'Anjou
Dimanche 25 octobre, à 11 h
Laissez-passer gratuits disponibles

au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou

Un rendez-vous dans une atmosphère conviviale pour un spectacle à la fois accessible et de grande qualité. Un léger goûter sera servi à partir de 10 h 15.

Ce concert propose la découverte de chansons séfarades inédites : chants de mariage, d'amour, faits historiques, le tout bercé par une musique proche des traditions grecques, turques et des arrangements de l'ensemble.

ESEM a reçu le prix Opus de l'année 2013 dans la catégorie meilleur disque de l'année en musique du monde pour son premier disque. ESEM a bénéficié d'une bourse du Conseil des arts et des lettres du Québec. pour la recherche et les arrangements de ce nouveau répertoire.

Soirées concerts Anjou



Collectif 9



Judi 29 octobre, à 19 h 30

Ensemble à cordes hors normes, Collectif 9 présente la musique classique comme nul autre. Investissant la scène avec le charisme d'un groupe rock, il combine l'audace et virtuosité pour créer une expérience immersive. Familier des scènes populaires, il encourage l'implication du public et crée un dialogue vibrant avec ses spectateurs. De Gagnon à Golijov, en passant par Brahms et Schnittke, le répertoire du groupe est un élément essentiel de son identité. Entre éruptions d'énergie pure et brumes oniriques, leur musique se révèle inattendue.

Lieu : Église Jean-XXIII, 7101, avenue de l'Alsace

Coût : 10 \$. BILLETS disponibles au Centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou. Si le concert n'est pas présenté à guichets fermés, des billets seront disponibles à l'entrée.

Renseignements : 514 493-8222.